



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

automobiles et cycles

Question écrite n° 7329

Texte de la question

Considérant la demande des usagers, des citoyens, des décideurs... les constructeurs d'autobus aujourd'hui tentent d'exploiter au maximum les qualités propres au gaz naturel. En matière de motorisation, le choix de technologies performantes permet des rendements proches de ceux du diesel à un excellent niveau de dépollution à la source, même sans catalyseur. D'ici à fin 1998, 80 à 150 bus devraient rouler au gaz naturel en France. La demande d'agrément déposée par certaines firmes automobiles, par exemple Evobus, Ligny-en-Barrois 55, tendant à la motorisation au gaz naturel de véhicules de transports en commun a souvent du mal à aboutir dans des délais raisonnables. M. François Dosé attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement afin de savoir comment le Gouvernement compte favoriser les démarches d'homologation pour que les exploitants de lignes disposent d'un choix réel dans ce domaine.

Texte de la réponse

L'homologation des véhicules est la procédure administrative permettant de vérifier la conformité des véhicules à la réglementation technique de sécurité et de protection de l'environnement. S'agissant des autobus urbains, la motorisation au gaz en général et au gaz naturel en particulier est favorable à l'environnement. Le Gouvernement encourage la promotion de ces véhicules sur les lignes de transport, même si l'usage du gaz et son stockage posent un certain nombre de problèmes de sécurité qui font l'objet d'une réglementation nationale provisoire, dans l'attente de l'adoption d'une réglementation européenne à l'élaboration de laquelle les services techniques français prennent une part active. Les services techniques de l'administration centrale n'ont été informés d'aucune difficulté pour l'homologation des autobus au gaz et vont prendre contact sur ce point avec la société Evobus.

Données clés

Auteur : [M. François Dosé](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7329

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4443

Réponse publiée le : 20 avril 1998, page 2264